

OFFRE DE FORMATION
PROGRAMME

COURTAGE IMMOBILIER

(902.57) Durée : 255 heures

Le programme de courtage immobilier s'adresse aux personnes ayant suivi le programme d'Agent immobilier dispensé dans plusieurs collèges du Québec et désireux d'accéder au titre de courtier ou de se perfectionner. Pour accéder au contenu du programme, veuillez consulter notre site Internet à cette adresse : <http://dfc.cegep-fxg.qc.ca/individus/tempsplein/courtageimmobilier.asp>.

HIVER ET AUTOMNE 2010 PROGRAMMATION EN CLASSE

TITRE DE COURS	N° DE COURS	DATE DE DEBUT	DATE DE FIN	COÛT	HORAIRE	DURÉE
Comptabilité	401-938-77	24 février 2010	22 avril 2010	45 \$	Mardi et jeudi (8 h 30 à 11 h 30)	45 h
Droit immobilier II	415-777-94	27 avril 2010	15 juin 2010	45 \$	Mardi et jeudi (8 h 30 à 11 h 30)	45 h
Fiscalité immobilière	410-196-94	26 août 2010	2 novembre 2010	60 \$	Mardi et jeudi (8 h 30 à 12 h)	60 h
Introduction aux immeubles à revenus	415-759-89	4 novembre 2010	23 décembre 2010	45 \$	Mardi et jeudi (8 h 30 à 11 h 30)	45 h

Condition d'admission

Les personnes intéressées à s'inscrire à ce programme devront avoir complété un diplôme d'études secondaires (DES) et l'attestation d'études collégiales (A.E.C.) en Agent immobilier.

Important : L'étudiante ou l'étudiant désireux d'obtenir son permis de courtier immobilier doit faire une demande de délivrance de certificat auprès de l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec (ACAIQ) et réussir les examens émis par cette dernière. Pour plus d'information concernant l'obtention du permis de courtier, veuillez communiquer avec l'ACAIQ au 1-800-440-7170 ou consultez leur site Internet à cette adresse : <http://www.acaiq.com>.

Inscription

Les personnes intéressées à s'inscrire à l'un ou l'autre de ces cours doivent se présenter au secrétariat de la Direction de la formation continue du collège François-Xavier-Garneau situé au 1530, boul. de l'Entente, Québec afin d'y compléter un formulaire d'inscription. De plus, elles devront y joindre une copie de leur certificat de naissance, de leur diplôme d'études secondaires, de leur attestation d'études collégiales en Agent immobilier et acquitter les frais d'inscription propres à chaque cours. Enfin, des frais d'admission de 30 \$ seront exigés pour les nouveaux étudiants.



COLLÈGE
FRANÇOIS-XAVIER-GARNEAU

Direction de la formation continue

1530, boul. de l'Entente

Québec (Québec) G1S 4S7

Téléphone : (418) 687-5851 / Télécopieur : (418) 688-0375

dfc.cegep-fxg.qc.ca